

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL –

Séance du 01^{er} décembre 2015

Ordre du jour : Il a été voté les délibérations suivantes :

- Révision des tarifs communaux pour l'année 2016 :
 - Redevance Assainissement : abonnement 53 € / 0.67 € par m3 consommé + 0.24 € par m3 pour la redevance de modernisation des réseaux de collecte ;
 - Achat d'une concession simple 100 € / double 180 € ;
 - Achat d'une case de columbarium 320 € pour 15 ans / 640 € pour 30 ans ;
 - Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 60 €
 - Occupation du caveau communal : gratuit pendant 3 mois puis 30 € par mois
 - Location salle polyvalente : 50 € pour les habitants de la commune / 75 € pour les personnes hors commune / 30 € de chauffage du 15 octobre au 15 avril / gratuit pour les associations et réunions / chèque de caution de 150 €
- Participation communale au SICRA pour l'année 2016, à hauteur de 45 %
- Les travaux de désamiantage et de maçonnerie ont commencé dans le bâtiment de la mairie ; des crédits supplémentaires sont votés afin de pouvoir honorer les factures qui parviendront avant le vote du Budget 2016 ;
- Examen par les services compétents (centre départemental des impôts fonciers) concernant une demande d'ouverture de chemin reliant Charel aux Chances
- Suite à la loi NoTRE, décision prise de ne pas dissoudre le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)
- Participation financière pour la protection sociale des agents en attente de validation par le Centre de Gestion de la FPT de la Corrèze
- Renouvellement du conventionnement avec la Bibliothèque Départementale de Prêt, pour le passage du Bibliobus notamment.

Questions diverses :

- Projet d'achat de guirlandes de Noël pour la décoration du Bourg à l'occasion des fêtes de fin d'année
- Acquisition de 2 extincteurs supplémentaires afin de sécuriser les armoires électriques à la STEP du Bourg et à la salle polyvalente
- Fête de Noël des écoles de RILHAC et AURIAC prévue à la salle polyvalente de RILHAC le vendredi 18 décembre 2015.
- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 17 janvier 2016.

L'ensemble des délibérations peut être consulté à la mairie.